



Conflit immobilier ancien et nouveau propriétaire

Par **casaoullesproblemes**, le **07/02/2008 à 20:10**

bonjour, rnalors voila le souci que j'ai: rncourant octobre 2007 je suis devenu proprietaire de 2 studios avec des locataires en place. rnentre la periode de la promesse de vente et la signature definitive, un probleme a eu lieu entre mes locataires et le reste du voisinage, a la suite de ceci, une des personnes ayant subit des prejudices a deposer plainte contre les anciens proprietaires et leurs demandes des dommages et interet. rnl'ancien proprietaire a aussitot engage des procedures d'expulsion envers mes 2 locataires, ayant ete informer de ceci et comme j'allais devenir proprietaire des appartements sous peu de temps, je suis intervenu en demandant a l'agence immobiliere, en charge de la gestion des biens, de faire stopper la procedure d'expulsion, en signalant verbalement que je m'engageait a faire stopper les problemes causer par les 2 locataires, chose qui a ete faite car jusqu'a aujourd'hui aucun probleme n'a ete signaler. rnetant informe de ces problemes, lors de la signature definitive de la vente, j'ai fais ajouter sur l'acte de vente par le notaire, que tout les frais de justice et ce qui decoulerait de cette procedure resterais a la charge de l'ancien proprietaire et que si le tribunal l'ordonnais, je donnais mon accord pour l'expulsion des 2 locataires, cette expulsion etant a la charge des anciens proprietaire elle aussi. rnje suis aujourd'hui appeler a comparaitre devant le TGI a la demande de l'ancien proprietaire qui souhaite maintenant que je deviennt solidaire, ainsi que l'agence qui gerait ces biens, des dommages qu'il devrait eventuellement verser alors que j'avais fais ratifier l'inverse devant le notaire. rnmes questions sont donc: rn-je risque quoi? rn-est-il normal alors que tout etais conclut devant notaire que maintenant je me retrouve a payer des frais de justice (avocat, jour de conge perdu et surtout des soucis)? rn-ai-je le droit de demander a mon tour des dommages pour le prejudices que je subit? rn-comment choisir mon avocat? rnmerci de votre reponse